

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER*, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUDA** Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, Frédéric MOSER, Jean-Claude DUFOUR, Bernard GRANDJEAN, Bernard JAVAZZO

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Roger MAJDALANI
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Wilfrid COUPE
Max SEBASTIEN a donné pouvoir à Maryse MICHAUD
Myriam SIMON a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE
Gino ROMANO a donné pouvoir à Nora BELATTAR
Adel BOUSSETTA a donné pouvoir à Daniel DELEAZ

**Arrivée à 18 h 35*

*** Arrivée à 18 h 35*

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur JAVAZZO est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2018.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 8 NOVEMBRE 2018 AU 8 DECEMBRE 2018

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Désaffectation et déclassement de la parcelle AL 340 sise 67 rue Roger Salengro PIERRE-BENITE

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

ANNULE la délibération 2018-060 du 18 septembre 2018.

CONSTATE la désaffectation de la parcelle AL 340, sise 67 Rue Salengro, à Pierre-Bénite, comprenant un immeuble sur rue en R+2 et de bâtiments sur cour en R et R+1 constitués de 7 logements (1 studio, 4 T1, et 2 T2) et d'un local d'activité en RDC.

PRONONCE le déclassement de la parcelle AL 340, sise 67 Rue Salengro, à Pierre-Bénite, comprenant un immeuble sur rue en R+2 et de bâtiments sur cour en R et R+1 constitués de 7 logements (1 studio, 4 T1, et 2 T2) et d'un local d'activité en RDC.

INTEGRE dans le domaine privé de la commune la parcelle AL 340, sise 67 Rue Salengro, à Pierre-Bénite, comprenant un immeuble sur rue en R+2 et de bâtiments sur cour en R et R+1 constitués de 7 logements (1 studio, 4 T1, et 2 T2) et d'un local d'activité en RDC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

2-Désaffectation différé de la parcelle AL 176 sise 22 rue Emile Zola PIERRE-BENITE

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE de la désaffectation différée de la parcelle AC 176, sise 22 rue Emile Zola à Pierre-Bénite sur laquelle est édifiée une halle de basket

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente sous conditions suspensives de désaffectation et déclassement relative à ce bien et tous les actes y afférent.

3- Cession d'une partie de la parcelle AL 157 sise 9 place Jean Jaurès PIERRE-BENITE

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DIT que la délibération 2018-061 est annulée.

DECIDE de vendre dans l'immeuble sur rue situé 9 place Jean Jaurès, 69310 Pierre-Bénite, cadastré AL 157, 3 logements (2 T2 au 1^{er} étage de 60 et 40 m² environ et 1 T3 au 2^{ème} étage de 80 m² environ) à la société civile immobilière, 2C Patrimoine sise 19 rue du 8 mai 1945 – 69540 – IRIGNY au prix de 130 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2019.

4- Cession d'un immeuble et terrain une partie de la parcelle AL 530 et parcelle AL 531 – 60 rue Roger Salengro PIERRE-BENITE

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DIT que la délibération 2013-036 est annulée.

DIT que la délibération 2018-064 est annulée.

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée AL 531 sur laquelle est édifiée un immeuble à usage d'habitation situé 60 rue Roger Salengro, bâtiment composé d'un rez de chaussée et d'un étage desservant 2 logements ainsi qu'un local commercial, et les deux garages (lots 103 et 104 de la copropriété constituée sur la parcelle AL 530), à Messieurs KOCK et CELLUPICA, domiciliés respectivement au 275 chemin du Poizat, 69390 CHARLY, et 19 rue du 8 mai 1945, 69540 IRIGNY, au prix d'un euro

ENTERINE qu'en contrepartie du prix, les acquéreurs devront terminer les travaux de réhabilitation dans un délai de 18 mois à compter de la signature de l'acte de vente.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

5- Acquisition d'une propriété par préemption – Parcelle AD191 sise 21 rue Emile Zola PIERRE-BENITE

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver l'acquisition, par voie de préemption, de la propriété située sur la parcelle AD191, sise 21 rue Emile Zola 69310 PIERRE-BENITE, aux conditions présentées ci-dessus

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

6- Convention de coopération des polices municipales de l'Ouest Lyonnais

Rapporteur : Anne DEMOND

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coopération des polices municipales de l'Ouest lyonnais et tous les documents s'y rapportant

DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité

7- Décision modificative n°2

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE les mouvements constituant la décision modificative n° 2 au budget principal de l'exercice 2018, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé.

8- Nature, conditions d'attribution et taux moyen des indemnités des agents des assistants d'enseignement artistique contractuels

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de l'application des indemnités forfaitaire annuelle et horaire aux assistants et professeurs d'enseignement artistique stagiaires, titulaires et contractuels

DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité

9- Participation de la ville de Pierre-Bénite au financement d'une partie des licences sportives pour les enfants et les jeunes Pierre-Bénitains scolarisés ou non de la naissance jusqu'à fin de collège inclus pour l'année 2018-2019

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de participer à la licence sportive de tout enfant et/ou jeune scolarisé, de la naissance jusqu'au collège inclus licencié à hauteur de 50 €

DIT que cette participation viendra en déduction du prix total de la licence sportive et sera remboursée en fin d'année 2018 aux différents clubs sportifs pour la saison 2018/2019.

10- Reconduction de la convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux entre la commune et l'association Innova Formation moyennant une participation financière

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux entre la Commune et l'association Innova Formation, dans le cadre de la formation de futurs entraîneurs et encadrants du sport.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

DIT que la participation financière est fixée comme suit :

Un forfait mensuel de 20h sera facturé mensuellement pour la halle de basket, soit 280 €

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la commune, sous le compte 70631 "Redevances à caractère sportif "

11- Avenant n°1 à la convention financière 2011 relative aux modalités d'attribution et de versements de subventions à la SA d'HLM Gabriel Rosset pour la démolition – Programme de renouvellement patrimonial de la Sa d'HLM Gabriel Rosset – Démolition de 77 logement sur le territoire de la commune de Pierre-Bénite

Rapporteur : Marguerite LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE l'avenant à la convention tripartite Lyon Métropole Habitat/Ville de Pierre-Bénite / SA d'HLM Gabriel Rosset relative au programme de renouvellement patrimonial de la SA d'HLM Gabriel Rosset et démolition de 77 logements sur la commune de Pierre-Bénite ayant pour objet :

- d'actualiser le coût total de la démolition de la résidence des Arcades à 6 431 000€ TTC pour le faire correspondre au montant arbitré, négocié et intégré dans le protocole habitat signé en octobre 2012,

- de prolonger d'un an la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout autre document s'y rapportant.

12- Convention de participation financière à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation du dispositif métropolitain en faveur de la lutte contre l'habitat indigne (DMLHI) 2018-2023

Rapporteur : Marguerite LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE le contenu de la convention de participation financière à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du dispositif métropolitain en faveur de la lutte contre l'habitat indigne (DMLHI) 2018-2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

POLE FAMILLES

13- Convention pour le renouvellement du Projet Educatif de Territoire

Rapporteur : Roger MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Monsieur le préfet du Rhône, Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education Nationale du Rhône, et Monsieur le directeur de la caisse d'allocations familiales du Rhône, valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, et tous les documents s'y rapportant.

14- Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des équipes Petite Enfance

Rapporteur : Nora BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et Madame Annie MOUNIER, valable du 1^{er} décembre 2018 au 31 juillet 2019, et tous les documents s'y rapportant

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif de la collectivité

Vœu du Conseil Municipal relatif au projet de fusion locale entre le Pôle Emploi et les Missions locales volontaires

Le 18 juillet 2018 le Premier ministre a dévoilé le contenu de « l'atelier Action Publique 2022 : Service Public de l'emploi ». Ce document suggère à des collectivités locales volontaires de participer à des expérimentations visant à la fusion des Missions Locales au sein de Pôle Emploi.

Ce communiqué a été publié sans aucune concertation au niveau national et local. Il est en contradiction avec le soutien affirmé à plusieurs reprises au réseau des Missions Locales par Madame Muriel PENICAUD, Ministre du Travail, et avec leur inscription comme acteur « incontournable » pour les jeunes en insertion, dans le plan pauvreté annoncé par le Président de la République le 13 septembre 2018.

Ce communiqué est inquiétant compte tenu de la spécificité du public accompagné de manière globale par les Missions Locales.

Les éventuelles expérimentations annoncées de fusion de Missions Locales avec Pôle Emploi, si elles sont mises en œuvre, sont de nature à remettre en cause à la fois la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des Missions Locales, avec l'engagement politique et financier fort des élus, gages de la performance de leurs actions.

Nous rappelons que les Missions Locales accompagnent chaque année 1 400 000 jeunes. Sur notre territoire intercommunal du Sud-Ouest Lyonnais, ce sont près de 2 900 jeunes qui bénéficient chaque année de la Mission Locale. La connaissance des territoires et l'expertise de leur réseau acquises depuis plus de 35 ans font des Missions Locales un acteur incontournable dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi.

L'accompagnement des jeunes par les Missions Locales n'est pas le même que celui des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'un accompagnement spécialisé qui peut intégrer un accompagnement à l'autonomie, à la mobilité, à la santé... Les outils d'accompagnement ne sont donc pas identiques. Les Missions Locales sont les acteurs territoriaux des politiques de la jeunesse et les opérateurs du déploiement des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Une fusion avec Pôle Emploi qui ne traite pas de l'insertion sociale présenterait le risque :

- de déconstruire le maillage territorial et de renoncer aux points d'accueil de proximité.
- de voir disparaître un outil local au service de la politique jeunesse.
- de laisser les plus en difficultés sans solution et par la même de voir les problèmes sociaux locaux s'accroître.
- et de fait, mettre en difficulté les collectivités locales, qui pourraient être sollicitées en direct par les jeunes et les familles.

De plus, les Missions Locales ont un lien privilégié avec les élus locaux de par le travail partenarial mis en place avec les communes. Chaque Mission Locale est présidée par un élu local. Or, la note d'explication du processus de rapprochement transmise aux directions régionales de Pôle Emploi indique que la procédure opérationnelle donne tout pouvoir aux directeurs territoriaux de Pôle Emploi. Malgré cela, la note précise que « la participation aux expérimentations doit s'accompagner d'un engagement des élus à maintenir le niveau de leurs subventions pendant toute la durée de l'expérimentation ». Les collectivités devront payer mais les représentants élus ne décideront plus !

L'ensemble des Présidents de Missions Locales, à travers l'Union Nationale des Missions Locales, quelle que soit leur appartenance politique, est fermement opposé à ce projet et une motion de l'Assemblée générale a été votée en ce sens.

Le Conseil municipal demande donc au Gouvernement :

-réaffirme son attachement aux Missions Locales, membres à part entière du Service Public Emploi et à leur indépendance du Pôle Emploi, gage de leur engagement au service des territoires et des publics à accompagner

-de clarifier ses intentions quant à l'avenir des Missions Locales

-d'engager une réelle concertation avec les collectivités territoriales, les Missions Locales et les partenaires de la politique de l'emploi.

Vœu du Conseil Municipal pour le soutien l'appel solennel pour les libertés locales

Mercredi 26 septembre 2018, lors du premier Rassemblement des élus pour les libertés locales, les maires, les présidents de région et de département ont lancé un appel solennel pour une relance de la décentralisation.

Cet appel a été adopté unanimement au-delà des partis politiques et des clivages partisans.

La Mairie de Pierre-Bénite souhaite s'associer à l'appel en adoptant le vœu ci-après et en appelant à une nouvelle étape de la décentralisation : les Libertés locales.

« Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les Libertés locales et constituons une association nous réunissant : les Territoires unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre leurs classes dirigeantes, où la capacité du gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les Français, la République des territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France.

Tous les défis d'avenir de notre pays, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la recherche d'un nouveau modèle agricole ou encore de la réindustrialisation de notre pays par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est la force de tous nos voisins européens. C'est également au plus près du terrain, que se mènent au quotidien, avec nos collectivités et nos associations, la bataille contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment handicapées, ou encore l'accès au logement et à la culture.

Notre pays meurt à petit feu de son ultracentralisation. Que l'on ne s'y trompe pas, nous sommes d'authentiques républicains attachés à l'unité de notre pays, à ses institutions, mais nous ne pouvons plus accepter la prise de pouvoir et le mépris de plus en plus flagrant d'une technocratie, enfermée dans ses certitudes et coupée de nos territoires et de nos vies.

L'avenir de la France ne peut se résumer à quelques métropoles. Comme le disait Gaston Defferre « la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider pour elle-même ».

Au plus près du terrain, des élus colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégal de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui tous nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra-concentration parisienne, ce sont les promesses non-tenues d'un Etat thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés.

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire l'un des vecteurs modernes. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait encore, comme jadis, être juste ?

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est la condition de la réforme de l'Etat, en supprimant les doublons qui ralentissent le temps de l'action publique.

Nous, élus de la République, appelons à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : les libertés locales.

Les libertés locales, c'est d'abord un Etat respectueux des collectivités territoriales et de ses élus. Nous ne sommes pas des opérateurs de l'Etat mais des élus du suffrage universel. Tous les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées Etat/collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation, numérique, formation, petite enfance...). Nous demandons un agenda partagé de réformes.

Les libertés locales, c'est le choix de l'innovation, du pragmatisme, et du bon sens, par la différenciation. C'est laisser les collectivités expérimenter. Pourquoi nos propositions pour coordonner les politiques de l'emploi, pour remettre à niveau les routes nationales ont-elles été balayées d'un revers de main ? La réforme constitutionnelle doit nous remettre sur le chemin de la République décentralisée.

Les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'Etat et les Collectivités. La Conférence nationale des territoires qui n'était qu'un lieu de concertation formelle où l'Etat et les collectivités locales constataient leurs désaccords, est un échec. Il faut désormais inventer l'outil efficace du dialogue et de la négociation.

Les libertés locales, c'est le respect par l'Etat de ses engagements contractuels et de sa signature : la remise en cause des contrats de plan Etat-Régions, le transfert de charges sur les Départements de près de 11 milliards d'euros sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, l'avalanche de normes et de réglementations sur les communes doivent cesser.

Les libertés locales, c'est la participation équitable de l'Etat aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics : d'ici 2022 les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'Etat va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. A quand la réforme de l'Etat ?

Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des Communes, des Départements et des Régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée ! »

Le Maire lève la séance à 20 h 55